

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA SAUSSAYE
Arrêté permanent N° 2009 - 2195

Réglémentant la circulation des véhicules de plus de 3,5t sur
la route de St Cyr,
la route de St Pierre des Fleurs,
la route d'Elbeuf,
la rue Gustave Hue,
la rue Frédéric Raux,
la rue de Bostenney,
la rue du Moulin d'Espaillard
la Côte du Chêne Renard

En agglomération

Monsieur le Maire de La Saussaye

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie,
Sur proposition du Maire de la Commune de La Saussaye,

Considérant que pour assurer la sécurité, il y a lieu de régler la circulation sur les voies citées ci-dessus,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 17 août 2009, la circulation des véhicules de plus de 3,5t est interdite sur les routes suivantes :

la route de St Cyr,
la route de St Pierre des Fleurs,
la route d'Elbeuf,
la rue Gustave Hue,
la rue Frédéric Raux,
la rue de Bostenney,
la rue du Moulin d'Espaillard,
la Côte du Chêne Renard

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de desserte locale.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie) sera mise en place par l'employé communal.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 :

- le Maire de la Commune de La Saussaye,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Fait à LA SAUSSAYE, 3 août 2009
Le Maire,
Didier GUÉRINOT

